

## CUISINE SOUS L'ÉGLISE

### RÈGLEMENT DE LOCATION ET D'UTILISATION

Le présent règlement fait partie intégrante des conditions de location  
Le Règlement Général pour la location des salles s'applique

1. La location de la cuisine inclut l'agencement du local (cuisinière électrique, lave-vaisselle, plonge, frigo, etc.) la vaisselle et les ustensiles mis à disposition par le concierge, la consommation d'électricité et le chauffage.
2. La cuisine peut être louée de 8h00 à 23h00. Le dimanche, elle n'est disponible que dès 14h00.
3. Dans la cuisine, il ne doit pas y avoir de nuisance sonore :
  - ▶ le samedi de 17h30 à 20h30
  - ▶ le dimanche de 19h30 à 21h00
  - ▶ en semaine durant les offices religieux à l'église et tous les soirs à partir de 22h00
4. Le locataire est tenu de rendre la cuisine avec le sol balayé, la plonge, la cuisinière et le lave-vaisselle propres, la vaisselle et les ustensiles utilisés propres et rangés aux endroits indiqués (panneau explicatif à l'intérieur des armoires).  
Le matériel de nettoyage fourni par le concierge sera remis à sa place.
5. En quittant la cuisine, le locataire est responsable **d'éteindre toutes les lumières et de contrôler que le lave-vaisselle et la cuisinière sont déclenchés. Il doit en outre fermer les portes à clef, y compris celles d'accès au bâtiment. Il emporte ses déchets, sacs poubelles, bouteilles, canettes vides, etc**
6. Un état des lieux est effectué avant et après l'occupation des locaux, d'entente avec le concierge.  
Il en va de même pour la remise des clefs.
7. Tarif de location

Salle / locaux	Utilisation / durée	Association sociale/culturelle But non lucratif Entrées non-payantes	Manifestation publicitaire ou commerciale
Cuisine seule Sans buvette	Par repas (midi, soir)	65.00	100.00
	Pour utilisation réduite (goûter, apéro)	35.00	
Vaisselle	Par convive (en indiquer le nbre au concierge)	0.50	0.50